

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032501-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-01 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il est proposé de nommer Michèle HOUILLON pour remplir les fonctions secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032501-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

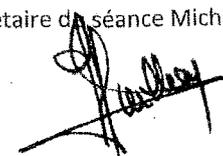
**DESIGNE** Michèle HOUILLON pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03 /04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032502-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTE, Philippe HARTE, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-02 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2024**

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2024.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032502-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032503-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-03 Approbation du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**VU** le budget primitif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent

**CONSIDERANT** la régularité des écritures

**DECLARE** que le compte de gestion dressé en 2023 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion 2023.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032503-DE

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21203 - HOLTZHEIM -

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	38 237,78		-21 876,64		16 361,14
Fonctionnement	573 064,82	278 000,00	509 765,82		812 030,34
<b>TOTAL I</b>	<b>611 302,60</b>	<b>278 000,00</b>	<b>487 889,18</b>		<b>828 391,48</b>

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
 Holtzheim, le **03** avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032504-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-04 Approbation du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier adjoint, Bertrand FURSTENBERGER, Madame le Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré et après examen et analyse du compte administratif 2023,

**VU** les décisions prises par la commission des finances en date des 5 et 26 février 2024

**DECIDE** d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032504-DE

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	38 237,78 €		- 21 876,64 €	16 361,14 €
Fonctionnement	573 064,52 €	270 000,00 €	509 765,82 €	812 830,34 €
<b>Total</b>	<b>611 302,30 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>487 889,18 €</b>	<b>829 191,48 €</b>

Le compte administratif 2023 s'arrête avec un excédent de 829 191,48 €.

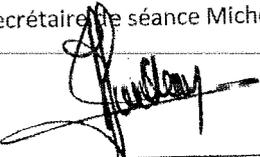
Il fait apparaître les résultats suivants :

- L'investissement est excédentaire de seize mille trois cent soixante et un euro et quatorze cents
  - Le fonctionnement est excédentaire de huit cent douze mille huit cent trente euros et trente-quatre cents
- D'où un excédent de clôture excédentaire de huit cent vingt neuf mille cent quatre-vingt-onze euros et quarante-huit cents.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
 Holtzheim, le **03** avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**2024/03/25-05 Compte administratif 2023 : affectation des résultats**

Le compte administratif 2023 s'arrête comme suit, avec un excédent de 829 191,48 €.

COMpte ADMINISTRATIF 2023				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	38 237,78 €		- 21 876,64 €	16 361,14 €
Fonctionnement	573 064,52 €	270 000,00 €	509 765,82 €	812 830,34 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032551-DE

**Inscriptions budgétaires proposées au budget primitif 2024 :**

Compte	Section	Budget primitif 2024 €
001	Investissement recette - Excédent 2023	16 361,14 €
1068	Investissements recette capitalisée	422 000,00 €
002	Fonctionnement recette excédent de 2023	390 830,34 €

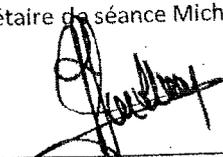
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'affecter une dotation de quatre cent vingt-deux mille euros (422 000 €) en section d'investissement au compte 1068 pour financer les investissements de 2024
- de reporter l'excédent de fonctionnement de trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente euros et trente-quatre cents (390 830,34 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2024.
- de reporter l'excédent d'investissement, à savoir, la somme de seize mille trois cent soixante-et-un euros et quatorze cents (16 361,14 €) au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 03/04/2024  
 Holtzheim, le 03 avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-06 Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2024**

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe	Taux 2023
Taxe Foncier bâti	29.94 %
Taxe Foncier non bâti	67.73 %
Taxe d'Habitation	18.20 %

En date des 5 et 26 février 2024, la commission des finances a proposé de maintenir les taux des impôts locaux de 2023.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM20240325-DE

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 8 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2024, et donc de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

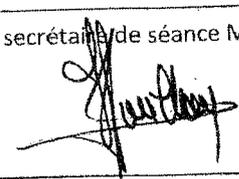
Taxe	Taux 2024
Taxe Foncier bâti	29.94 %
Taxe Foncier non bâti	67.73 %
Taxe d'Habitation	18.20 %

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
 Holtzheim, le **03** avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2-mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032507-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**2024/03/25-07 Approbation du budget primitif 2024 et mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Historique :

Deux commissions des finances se sont tenues les 5 et 26 février 2024.

En date du 8 mars 2024, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Rappel : Le compte administratif 2023 s'arrête avec un excédent de 829 191,48 € avec les affectations suivantes :

Compte	Section	Budget primitif 2024 €
001	Investissement recette - Excédent 2023	16 361,14 €
1068	Investissements recette capitalisée	422 000,00 €
002	Fonctionnement recette excédent de 2023	390 830,34 €

Le budget 2024 s'équilibre à 3 361 796 € en dépense et en recette de fonctionnement et à 1 460 238 € en dépense et en recette d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032507-DE

Le budget 2024 prendre acte des évolutions internationales, nationales et régionales et leur impact politique et financier sur les investissements de la Commune.

En effet, la commune a clôturé le projet « Extension et restructuration de l'école du Centre, de l'accueil périscolaire et du RPE » en raison d'une part, du bouleversement de l'économie des marchés de construction depuis 2022 induisant ainsi une augmentation budgétaire de l'opération, et d'autre part, en raison de la hausse des prix de l'énergie qui impacte la section fonctionnement et réduit son autofinancement. Par conséquent, le marché de maîtrise d'œuvre, le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et le contrat de mission de contrôle technique sont résiliés.

Par ailleurs :

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ;
- La Commune poursuit sa politique en matière de développement durable ;
- La commission des finances a proposé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2024 ;
- La fiscalité locale progresse avec la revalorisation des bases de 3,9%.

**VU** les décisions prises en commission des finances en date des 5 et 26 février 2024

**VU** le débat d'orientation budgétaire en date du 8 mars 2024

**VU** le rapport de présentation du budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 présenté conformément au document joint soit : en section de fonctionnement à 3 361 796 € (trois millions trois cent soixante-et-un mille sept cent quatre-vingt-seize euros) en dépenses et en recettes et en investissement à 1 460 238 € (un million quatre cent soixante mille deux cent trente-huit euros) en dépenses et en recettes

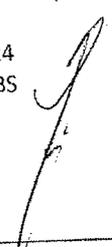
**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 03/04/2024  
 Holtzheim, le 03 avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032508-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-08 Subvention en faveur de l'association A Petits Patch's**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

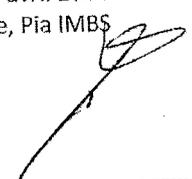
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association A Petits Patch's.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032508-DE

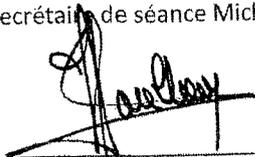
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	
---------------	-------------------------------------	------	--	--------	--	------------	--	---------	-------------------------------------	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032509-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-09 Subvention en faveur de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique AAPPMA**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association AAPPMA, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €) sous réserve de la tenue effective de la pêche des enfants.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032509-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

2

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024250310-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**2024/03/25-10 Subvention en faveur de l'Amicale de Pétanque**

VU le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Amicale de Pétanque.

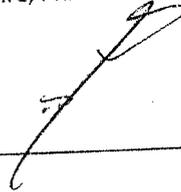
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024250310-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELMVM2024032511-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-11 Subvention en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELVM2024032511-DE

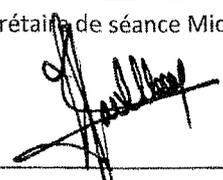
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032512-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-12 Subvention en faveur de l'association Anacrouse**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

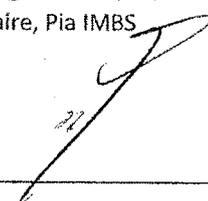
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Anacrouse.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032512-DE

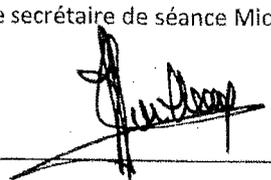
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DEMCM2024032513-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPPER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-13 Subvention en faveur de l'association ASH Foot**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association ASH Foot, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €) sous réserve de la tenue effective du stage Marius.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DEMCM2024032513-DE

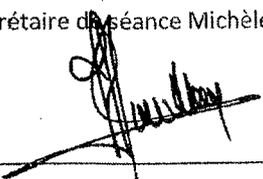
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	
---------------	-------------------------------------	------	--	--------	--	------------	--	---------	-------------------------------------	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 03/04/2024  
Holtzheim, le 03 avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032514-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-14 Subvention en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace.

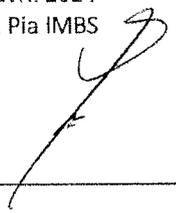
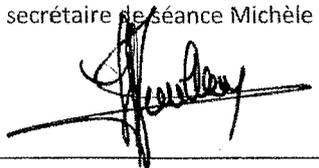
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702128-20240325-DELCM2024032514-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032515-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-15 Subvention en faveur de l'association Brichwagges**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

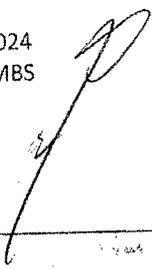
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Brichwagges.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032515-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032516-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-16 Subvention en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Trompes de chasse**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Trompes de chasse.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032516-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032517-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-17 Subvention en faveur de l'association Chat'Vagabonde**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 € (sept cents €) en faveur de l'association Chat'vagabonde.

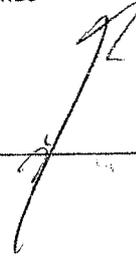
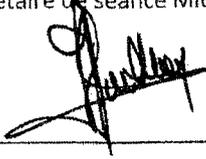
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032517-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032518-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-18 Subvention en faveur de la Chorale Accroche Chœur**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche-Chœur.

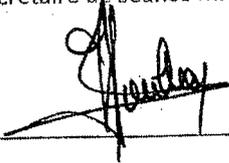
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032518-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	
---------------	-------------------------------------	------	--	--------	--	------------	--	---------	-------------------------------------	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032519-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-19 Subvention en faveur de la Chorale Sainte-Cécile**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Sainte-Cécile.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032519-DE

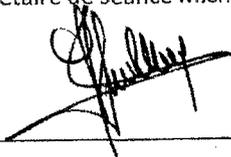
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032520-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024.  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-20 Subvention en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Regu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032520-DE

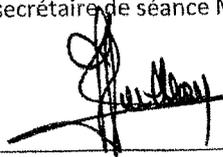
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032521-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-21 Subvention en faveur de l'association Le Local**

VU le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Le Local.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032521-DE

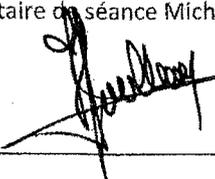
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032522-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-22 Subvention en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (3 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

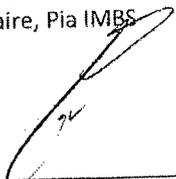
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032522-DE

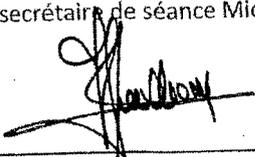
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032523-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-23 Subvention en faveur de l'association Les Nanny's 67**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Les Nanny's 67.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032523-DE

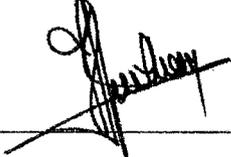
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032524-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-24 Subvention en faveur de l'association Marche Nordique**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (6 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Marche Nordique.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032524-DE

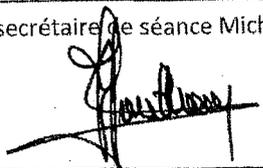
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia ~~MBS~~



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032525-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-25 Subvention en faveur de l'association Navi Modelisme Club**

VU le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Navi Modelisme Club.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032525-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032526-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-26 Subvention en faveur de l'association Souvenir Français**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (12 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Souvenir Français.

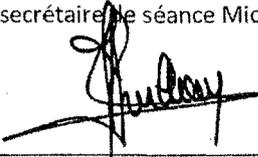
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032526-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia WBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032527-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-27 Subvention en faveur de l'association Sport de bien-être**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport de bien-être.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032527-DE

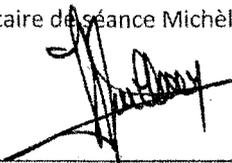
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032528-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-28 Subvention en faveur de l'association Sport Energie**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

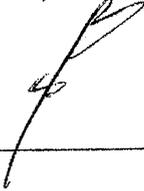
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport Energie.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032528-DE

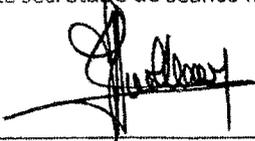
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 03/04/2024  
Holtzheim, le 03 avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032529-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-29 Subvention en faveur du Tennis Club**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Tennis Club.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032529-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032530-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-30 Subvention en faveur de l'Union Nationale des Anciens Combattants**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Union Nationale des Anciens Combattants.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032530-DE

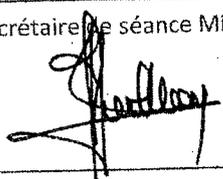
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	
---------------	-------------------------------------	------	--	--------	--	------------	--	---------	-------------------------------------	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032531-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-31 Subvention en faveur de l'association USSPUFF67**

VU le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF67.

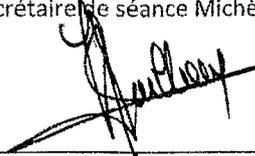
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032531-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032532-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-32 Subvention en faveur de l'association Vogesia section basket**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (3 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section basket, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 700 € (trois mille sept cents €) à titre de participation à l'organisation de stages et à la location de salle extérieure.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032532-DE

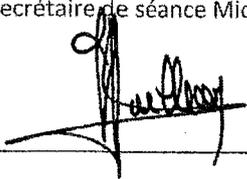
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032533-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-33 Subvention en faveur de l'association Vogesia section GR**

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

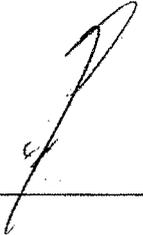
**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section GR, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 700 € (trois mille sept cents €) à titre de participation à l'achat d'engins et justaucorps et financement de déplacements.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032533-DE

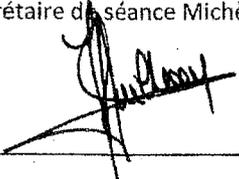
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	Pour	16	Contre	6	Abstention	3	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	------	----	--------	---	------------	---	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240326-DELCM2024032534-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-34 Subvention en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles**

Cette subvention de fonctionnement de **200 euros** est versée en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles Alsace. Elle provient du produit de la chasse.

**VU** le budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 € (deux cents €) en faveur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 067-216702126-20240326-DELCM2024032534-DE

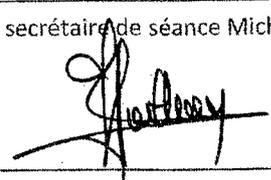
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	
---------------	-------------------------------------	------	--	--------	--	------------	--	---------	-------------------------------------	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03 /04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTE, Philippe HARTE, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLO, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLO

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-35 Transition énergétique/écologique : « rénovation du parc de luminaires du centre la Commune, remplacement par des leds » : approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demander un fonds vert**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique/écologique, des économies d'énergie et du développement durable, il est proposé d'opter pour la rénovation du parc lumineux de la Commune, à savoir : le centre de la Commune et la zone d'activité Joffre.

Le coût estimatif de ces projets s'élève à environ 55 472 € HT :

- Centre de la Commune : 46 952
- Zone d'activité Joffre : 8 520

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de remplacement des luminaires du centre de la Commune et de la zone d'activité Joffre par des Leds

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les travaux

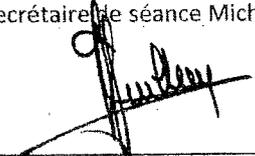
**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Objet du financement Remplacement des luminaires du centre de la Commune et de la zone d'activité Joffre par des Leds	Montant HT €	Taux
Etat Fonds vert	10 070	20 %
Total subvention	10 070	20 %
Autofinancement 80% HT	45 282	80 %
Total HT	55 352	100 %

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de Fonds vert correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
 Holtzheim, le **03** avril 2024  
 Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 5 avril 2024

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-36 Personnel communal : remboursement des frais de missions aux agents communaux**

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le [REDACTED]  
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032536-DE

**VU** l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006- 781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

**VU** la délibération du 14 avril 2009 fixant les modalités de remboursement des frais de mission aux agents communaux ;

**OUI** les explications de la Directrice Générale des Services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** que :

1. Les frais de transport

Les agents communaux sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins de la commune. Ils percevront une indemnité kilométrique pour l'utilisation de leur voiture personnelle selon les mêmes conditions et modalités fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Les frais de stationnement et de péage seront remboursés par la collectivité.

2. Revalorisation des frais d'hébergement – arrêté du 20 septembre 2023

Lorsque le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale ne prend pas en charge l'hébergement, les agents percevront un montant forfaitaire fixé comme suit :

Paris	Communes du Grand Paris (pour la liste, voir décret n°2015-121 du 30 septembre 2015)	Autres communes
140 €	120 €	90 €

3. Revalorisation des frais de repas

4. En ce qui concerne les formations non dispensées par le CNFPT, l'agent percevra le montant de l'indemnité forfaitaire fixé par les textes en vigueur au moment de la formation. Ce forfait n'est pas cumulable avec les tickets restaurant. Les agents ne bénéficient donc pas des tickets restaurant lorsque leurs frais de repas sont indemnisés.

5. Concours / examen professionnel

- Prise en charge des frais de transport lors de l'admissibilité et le cas échéant lors de l'admission des agents à un concours ou un examen professionnel :

Les agents percevront un forfait de 80 € (quatre-vingt euros) pour le transport en commun et pour un aller-retour.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
 Reçu en préfecture le 03/04/2024  
 Publié le [REDACTED]  
 ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032536-DE

En cas d'utilisation du véhicule personnel, le remboursement se fait par le biais d'une indemnité kilométrique. Les frais de stationnement et de péage sont également remboursés.

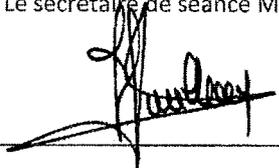
Ces frais ne sont pris en charge que pour un aller-retour par année civile, sauf si l'agent est convoqué aux épreuves d'admissibilité puis d'admission d'un concours ou examen professionnel.

- Remboursement des frais d'hébergement selon le barème indiqué ci-dessus.

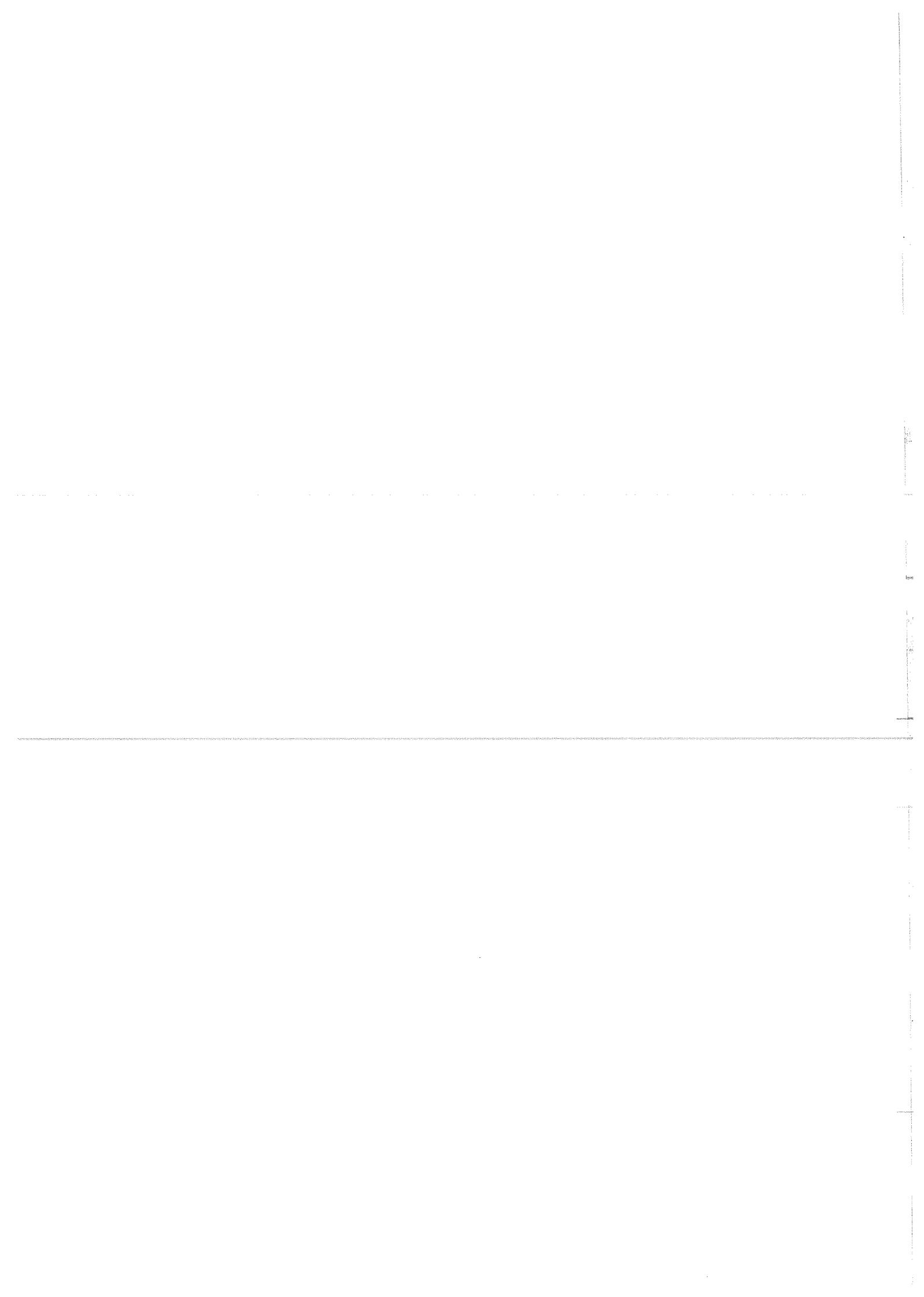
A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
 Holtzheim, le **03** avril 2024  
 Madame le Maire, Pia MBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032537-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **5** avril 2024

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 25  
Procurations : 1

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 mars 2024  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 25**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Denis JUNG Procuration à Michèle HOUILLON

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2024/03/25-37 Remboursement des frais de repas aux bénévoles de la Médiathèque dans le cadre des formations**

**VU** la délibération du 8 décembre 2008 fixant le montant du remboursement des frais de repas aux bénévoles de la Médiathèque dans le cadre d'une formation à 15,25 € par journée de formation ;

**OUI** les explications de la Directrice Générale des Services ;

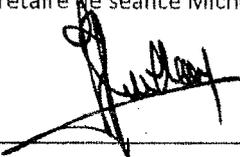
Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 067-216702126-20240325-DELCM2024032537-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'actualiser ce montant en s'alignant avec le montant de l'indemnité forfaitaire actuellement en vigueur, remboursée aux agents communaux, à savoir 20 € (vingt euros) par journée de formation.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **03/04/2024**  
Holtzheim, le **03** avril 2024  
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Michèle HOUILLON  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.